

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 MAI 2010

Après approbation par le Conseil Municipal du compte rendu de la réunion du 17 Mars 2010,

M. Le Maire rend compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

26/03/2010	APPROBATION LANCEMENT MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE – TRAVAUX CHEMIN DU GRIVET
26/03/2010	MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX CHEMIN DU GRIVET (CABINET BARRAL)
14/04/2010	APPROBATION MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE – TROTTOIR EN ENROBE RUE STE-THERÈSE
20/04/2010	SOUSCRIPTION PRÊT 300 000 € AUPRES DU CRÉDIT MUTUEL SAVOIE-MONT BLANC
23/04/2010	SOUSCRIPTION PRÊT 300 000 € AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE RHONE ALPES

INTERCOMMUNALITE

✓ **CHAMBERY METROPOLE : SCHEMA AGRICOLE**
ORIENTATIONS POLITIQUES ET AXES STRATEGIQUES

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2006, la commune a transféré à Chambéry Métropole sa compétence en matière d'actions pour la préservation des activités agricoles et d'actions pour la gestion et la préservation des espaces naturels ou de loisirs d'intérêt communautaire.

Il indique aussi que la commune a été destinataire d'une pochette d'information devant permettre au Conseil municipal de s'approprier le rendu de l'étude préalable au schéma agricole et de prendre connaissance des propositions d'axes stratégiques pour le futur schéma agricole. Il souligne que le vice-président chargé du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité de Chambéry Métropole souhaite que les communes puissent s'approprier cette thématique à travers les données de l'étude préalable et que les orientations qui seront validées à la fin du processus de concertation puissent être partagées et soutenues par l'ensemble des communes.

Dans sa délibération du 29 juin 2006, le conseil communautaire de Chambéry Métropole a souhaité que la commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité puisse préciser :

- la place et les rôles de l'agriculture dans l'agglomération,
- l'articulation entre les différentes utilisations de l'espace en matière d'habitat, d'économie, d'agriculture, de loisirs,
- et définir les domaines d'actions et d'intervention de Chambéry Métropole et les moyens à mettre en œuvre (schéma agricole).

Chambéry Métropole n'a pas vocation à mener une politique agricole globale qui demeure de la responsabilité de l'Union Européenne et de l'Etat, mais seulement à définir des orientations et à les décliner en actions ciblées pour parvenir à concilier les différents impératifs de développement de l'habitat et des activités économiques de Chambéry Métropole avec les enjeux d'une agriculture périurbaine pour l'agglomération.

D'une manière générale, le schéma agricole devra servir d'outil d'aide à la décision en matière d'aménagement spatial et de développement territorial pour concourir au maintien d'une agriculture viable trouvant sa place dans une agglomération en rapide évolution et répondre aux défis majeurs du développement durable et de la qualité de la vie inscrits dans le projet d'agglomération.

C'est dans cet esprit que Chambéry Métropole a décidé dès 2007 d'une étude préalable à la réalisation d'un schéma agricole. Cette étude a permis de réaliser un état des lieux de l'agriculture sur le territoire. Les élus disposent donc aujourd'hui des éléments de connaissance et d'analyse indispensables pour définir les orientations nécessaires à l'élaboration d'un schéma agricole à l'horizon 2020/2025, schéma obligeant à définir des objectifs et à arrêter des actions ciblées pour concourir à la préservation d'une agriculture périurbaine conforme à des besoins d'avenir.

La démarche initiée en 2008 prévoyait d'abord la réalisation d'une étude préalable devant permettre de cerner la dimension agricole du territoire (rendu définitif en juillet 2009), puis la définition des domaines d'action et d'intervention de Chambéry Métropole à travers des axes stratégiques partagés et validés par tous (échéance : juin 2010), enfin une déclinaison de ces axes stratégiques en plan d'actions opérationnelles visant à définir les moyens à mettre en œuvre (échéance : fin 2010).

Dans le cadre des compétences de Chambéry Métropole, la commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité propose quatre axes stratégiques pour constituer les thèmes majeurs du schéma agricole. Emergeant des travaux du comité de pilotage de l'étude préalable, des discussions de la commission et des préoccupations émanant du territoire et notamment de la profession agricole, ils pourraient être retenus pour le futur schéma agricole qui devra concourir à la préservation d'une agriculture périurbaine conformément aux objectifs du projet d'agglomération :

1. Une agriculture de proximité concourant à une alimentation de qualité avec des produits locaux, des filières stratégiques pour le territoire.
2. Un cadre de vie attrayant pour les habitants et favorisant l'équilibre socio-économique du territoire.
3. Les espaces agricoles stratégiques pour l'agglomération.
4. Communiquer sur l'agriculture et ses enjeux, et sensibiliser les jeunes générations.

Chacun de ces axes a été décliné en deux ou trois enjeux afin d'en cerner le contenu. Il ne s'agit cependant pas d'un plan d'actions opérationnelles, mais plutôt d'une définition globale et stratégique du schéma agricole de Chambéry Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- ✓ **D'EMETTRE** globalement un avis favorable sur les orientations et les axes stratégiques proposés pour constituer le schéma agricole de Chambéry Métropole.
- ✓ **D'ENCOURAGER** la poursuite de la consultation sur ce dossier avant une validation en conseil communautaire puis une déclinaison en plan d'actions opérationnelles.

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

✓ **SUBVENTIONS 2010**

Vu la demande de subvention en date du 14 avril dernier formulée par « Alpes Oxygène » à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'association,

Le conseil municipal DECIDE, **à l'unanimité**,

- **DE COMPLETER** le tableau des subventions 2010 (voté par délibération du 17 mars 2010) en octroyant une subvention exceptionnelle supplémentaire de 200 € à l'association « ALPES OXYGENE » dans le cadre de la manifestation organisée pour son 20^{ème} anniversaire.

**REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL :
MERCREDI 23 JUIN 2010 A 19H. EN MAIRIE**